

Délibération
n°2025.015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

Objet:
Adhésion au GIP
RECIA

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Mars 2025

Étaient présents: CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul,
MAITREPIERRE Aline, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS
Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absent avec procuration :

M. NOEL Patrick a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Absent excusé : M. PLISSON Alain

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme MAITREPIERRE Aline

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,
- la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
- la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,
- l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif.

Dans ce cadre, le GIP RECIA propose plusieurs offres de services dont notamment le déploiement du programme Territoires Numériques Educatifs.

L'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services que le GIP RECIA propose.

Dans le cadre de l'adhésion, il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Satur au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,

APPROUVE les termes de la convention constitutive entre la commune de Saint-Satur et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

INSCRIT au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,

DESIGNE Monsieur JALBY Jean-Paul en qualité de représentant titulaire et Madame Ophélie FOURNIER en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 27 mars 2025

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Mme MAITREPIERRE Aline



A handwritten signature in red ink, likely belonging to the secretary, Mme Maitrepierre Aline.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 28 mars 2025